L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] DE CHARTE

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 3 FÉVRIER.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui: Temps plus froid, clair ou partiellement couvert, vent du nord, hausse barométrique.

Température, 31 janvier 1878.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin....	48	9
Midi..........	69	20
3 P. M........	69	21
6 P. M........	68	19

Départs.

Partis hier soir par la route favorite de Mobile:

E A Reiggs, Cincinnati; F A Keohl, N Y; S X Steatherford, Louisville; H M Berry, Montgomery; W L Graham, Adolph Marks, Cincinnati; Geo A Connet, Evansville; C B Edward, Chas Brown, Godfrey, Loeb et Isaac Bergman, New York; capt Geo Mitchell et famille, Cincinnati, Nathan Collins, Geo C Brown, J L Mettinger, Louisville, L A Hecband Washington D C.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST. CHARLES—John G Gilchiest, Wheeling; Preston Kezghey, Pass Christian; Jno Hurst, Clarksville; Saml Rindskopf, Milwaukee; C L Rogers, Key West, Fla; Carl Busco, San Francisco; J A Graham, city; F F Harnell, do; J H Redmond, do; Wm M Conner, N O; Dr J G Graves et femme, Nashville; A C Schuyler, New York; E H Murfee, Miss; Geo S Scott, Rosedale, Miss; Chas H Goitte, city; J C Fisher, Evansville; Thos Webster et femme, New York; W T Bennett, Boston; Jno Smith et enfant, Texas; L G Fisher Jr, Chicago.

CITY HOTEL.—N W Pope, Lne; Wm H Haggerty, St Louis, Mo; J McArthur, New York; Mme M E Marble, paroisse Morehouse; Miss E Gething, do; Jas C Banning, City of Kerner; C M Harrison, city; S Weiner, Philadelphie; C C Warnes, Rapides; Duke Norfleet, do; J B Carral, do; E R Connell, Shreveport, Lne; B F Jenkins, Mansfield, Lne; H A Wetmore, Rapides Gazette; Jas J Roots, Sherman, Texas; Mme Wm Polk, Lne; Max Chapsky, city; Moritz Chapsky, do; O C Scovin, Cleveland, Ohio; B J Cromwell et domestique, Marine des Etats-Unis; H P Hurst, Bald St Louis; Miss J B Williamson, Shreveport, Lne; J B Cahster, city; J G Parsons, Chicago; H H Powe et femme, Waynesboro, Miss; N Springer, St Louis; O Rider, do; F P Graveley, city; J J Cowart, miss; R G Surling, Bayou Sara; Otis Hackett, femme et enfant, Texas; James O Abbott, Miss; Thos J Sheridan, Philadelphie; Jno Benson, Penn; W W Irwin, city.

Académie de Musique.

Ce soir "Larry ou Shaun Rhue" pour la dernière représentation de M. Joseph Murphy.

Demain, lundi, commencera la dernière semaine d'Aimée à la Nlle Orléans pour cette saison. C'est au théâtre de l'Académie de Musique qu'Aimée fit sa première apparition dans notre ville, il y a quelques années, et les brillants succès qu'elle obtint n'ont jamais été oubliés depuis.

Elle en obtiendra certainement de nouveaux sur le théâtre de son début dans la capital du Sud. Huit opéras du genre bouffe seront joués pendant cette semaine, à commencer par la "Vie Parisienne" composition la plus gaie et la plus vive d'Offenbach. Mardi, on donnera la "Reine Indigo" où Aimée remplira le rôle de Fantasca. L'opéra est de Strauss. Il n'a jamais encore été représenté ici.

Prix des places réservées pour les premières $1 50. Parquet $1 00. Secondes 50 cts. Galeries 25 cts. Pour les matinées 50 cts. Secondes réservées 50 cts.

Le Cirque.

Le grand cirque romain de Frost et la ménagerie de Van Amburg ont eu tant de succès ici que les directeurs se sont décidés à prolonger leur exhibition de huit jours encore, mais en transportant leurs tentes dans plusieurs quartiers de la ville. Ainsi, lundi 4 février, ils donneront une représentation à Carrollton, le lendemain mardi, à Gretna, le mercredi 6 février, à Alger, le jeudi, à Og en Base Ball Parc, au coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue St. Charles, et samedi et dimanche, 9 et 10 février, rue de Chartres, entre les rues Elmire et Désiré.

Aujourd'hui il y aura deux spectacles à midi et à 7 heures du soir, au coin des rues Canal et Rocheblave.

Au bénéfice de l'Union Française.

Nous apprenons indirectement qu'une représentation doit être donnée le lundi 11 février, par Mlle Aimée à l'Opéra, au bénéfice de l'Union Française. C'est là une heureuse pensée car l'Union rend des services fort utiles aux Français qui ont besoin de secours ou de travail. Nous reparlerons en temps et lieu de cette soirée.

Un caprice royal.

Le Roi tor jours généreux, nous parlons conséquentiellement, à ses caprices comme sont autre morel. C'est un souverain âgé et vénérable, honoré et révéré par nous, son peuple favori, qui l'aimons; c'est pourquoi nous parlons de ses étranges fantaisies, mais pour prouver que ses faiblesses ont toujours un côté vertueux et qui nous est toujours favorable.

Son dernier caprice est d'accorder un riche et élégant souvenir à la dame sur laquelle son choix se portera pour en faire une reine le jour du Mardi Gras. Nous n'avons pas eu d'entrevue avec le Roi à ce sujet, ni avec personne de sa suite, ni avec aucun de ses grands officiers, et cependant nous savons, que le cadeau doit être un médaillon de forme et de travail antique, représentant d'un côté un paon faisant la roue avec des plumes ornées d'émeraudes et les yeux formés de topaze; de l'autre côté, un lion couché sur un champ vert émaillé de diamants. Cet objet rare et précieux est maintenant dans le garde meuble du palais du carnaval.

Le roi des marcheurs.

C'est demain lundi, 4 février, que, dans la Salle de St-Patrick, Henry Schmehl, commencera sa grande marche de 500 milles qu'il devra exécuter en 143 heures consécutives qui se termineront le dimanche soir, 10 février, à environ 10 heures. Ainsi la course durera une semaine. Schmehl fera ces 500 milles en moins de temps que M. S J. Memory, citoyen de la Nouvelle Orléans, demeurant rue Carondelet No 251, n'en mettra pour faire seulement 350 milles.

Le pari est de $500 en or. Si les courses de ce genre font fureur dans le Nord, il n'en est pas ainsi dans le Sud où c'est pour la première fois qu'il en est question. Un pareil spectacle devra attirer beaucoup de monde. Henry Schmehl donnera une idée de sa marche en faisant les 100 premiers milles en 24 heures. Ses pas sont de 3 pieds 9 pouces, ou d'un quart plus longs que les pas de tout autre piéton connu.

Tout le monde pourra entrer à volonté, jour et nuit, en payant 50 cents. Des sièges choisis seront réservés pour les dames.

Le commerce de tabac.

Une réunion concernant le commerce de tabac a eu lieu vendredi matin chez Mr. C. H. Schoefler. Il s'y trouvait beaucoup de facteurs et d'expéditeurs et parmi eux MM. E. F. Stockmeyer & Co., John E. King, Vic. Maignan, Kirkpatrick & Co, Gunther & Stevenson, C. H. Schoefler, E. H. Wilson & Co, Wm. Borneman, H. Hoffman, A. M. Summers, C. Sapeta, C. Seiler, A. Contin et John Burke.

Mr. John E. King a été appelé au fauteuil. Il a dit que l'objet du meeting était de prendre en considération tels règlements qui pussent être avantageux au commerce de tabac à la Nouvelle-Orléans pour la saison prochaine.

M. Stevenson, de la maison Gunther et Stevenson, a été choisi pour secrétaire.

Les règles et règlements qui ont gouverné le commerce pendant la dernière saison ont alors été lus, et après avoir été discutés et amendés de manière à répondre aux besoins de la saison prochaine, ont été adoptés dans leur ensemble.

MM. E. F. Stockmeyer et E. Kirkpatrick ont été élus membres du comité d'arbitrage, après quoi le meeting s'est ajourné.

Une installation.

Nous remercions M. Berceggay, secrétaire de la Société Y. M. B. A., d'une invitation qu'il nous a adressée pour une installation d'officiers.

Demande d'informations.

Nous lisons dans le *Courrier de l'Illinois* publié à Kankakee, Illinois:

M. George Soyez, parti de France en 1871, n'a pas donné de ses nouvelles. Son père et sa mère sont morts et son frère, Auguste, demande aux journaux français du Sud et de la Californie de transmettre au *Courrier de l'Illinois*, ce qu'ils pourraient apprendre de lui. Ce sera une grande faveur faite à sa famille et à ses amis inquiets.

Chemins de fer urbains.

Nous voyons dans l'opuscule que l'ingénieur Hardee vient de publier sous le titre de: *Hardee's new map of New Orleans*, que nos chemins de fer intérieurs, dits urbains, occupent une étendue de plus de 134 milles. Aucune ville dont la population égale la nôtre ne renferme un pareil développement de voies ferrées. Aussi la circulation est-elle ici d'une extrême facilité. Pour la somme modique de 5 cts on franchit de très grandes distances, et la population qui autrefois s'agglomérait dans les limites de l'ancienne ville se répand maintenant dans les faubourgs les plus éloignés. On bâtit sur des terrains qui étaient autrefois des cyprières et qu'il [illegible] de vue, les chemins de fer [illegible] la ville auront grandement [illegible] incessamment les [illegible] habitable, à assainir la [illegible]

Le Procès Anderson.

A la reprise de l'audience d'hier, James Pollard dont la déposition avait été [illegible] a été rappelé au siège du témoin et a subi un long contre-interrogatoire; toutes ses réponses faites avec beaucoup de précision ont corroboré son premier témoignage.

James D. Houston, shérif criminel, raconte au jury comment il a opéré l'arrestation d'Anderson et de ses complices, à la Douane, le samedi, 26 janvier dernier, où ceux-ci avaient pris refuge pour échapper aux poursuites de la justice.

L'avocat général déclare positivement, avoir épuisé la liste des témoins à charge.

M. Castellanos fait alors venir le premier de ses témoins, le sieur Chs. S. Abell, qui dit: J'ai été nommé secrétaire du Bureau des Retours en l'année 1876. J'étais ce que l'on est convenu d'appeler le *executive officer*, c'est-à-dire celui qui faisait exécuter tous les ordres du Bureau. Le Bureau avait à son emploi seize ou dix-sept clercs, le chef desquels était le juge Davis. Lorsque le Bureau s'est réuni au mois de novembre 1876 pour procéder au compte des votes et promulguer le résultat de l'élection, c'est moi qui ai reçu les retours de toutes les paroisses et qui ai donné un reçu pour chacun de ces retours. Le Bureau ayant été convoqué dix jours après l'élection, comme l'exigeait la loi, tous les documents relatifs à l'élection qui m'ont été remis avant la réunion du Bureau ont été déposés entre les mains de l'Auditeur de l'Etat. L'ouverture des retours se faisait généralement aux séances publiques du Bureau.

Il y avait toujours aux séances secrètes du Bureau les avocats représentant le parti démocratique, les membres des Comités du Nord et un certain nombre de carlieux. Lorsqu'un paquet contenant des retours était décellé, un phonographe enregistrait la somme totale des votes et les documents, remis au commis en chef, étaient mis de côté. Si toutefois les membres du comité du parti démocratique élevaient quelque objection, M. Harris, secrétaire du comité prenait en présence des membres du Bureau des Retours une copie du document qui donnait lieu à l'objection. Les retours de dix-sept paroisses ont été contestés. Le Bureau des Retours s'est organisé le 16 novembre 1876 et a achevé son travail le 6 décembre. M. Cavanac ne m'a pas vu modifier la date des affidavits contenus dans le paquet de la paroisse DeSoto, mais il m'a vu inscrire dans un livre le reçu d'un second paquet de DeSoto. Je l'ai informé de ce fait sur un ton plaisant.

Le témoin fait preuve d'une mémoire prodigieuse. Il parle d'un dîner qu'il a fait le 3 décembre 1876, au restaurant des "Quatre Saisons" en compagnie des membres du Bureau des Retours et d'une dizaine de commis. Il désigne à M. Castellanos la place qu'occupait chacun, et se rappelle avoir jamais entendu la conversation entre Littlefield et Wells dont le garçon-restaurateur a fait mention dans son témoignage. Il ajoute que le garçon n'a jamais traité de *dead beats* les convives, parce qu'il en eût été sévèrement châtié sur le moment même.

L'assurance avec laquelle Abell a répondu aux questions de l'avocat de la défense, s'évanouit lorsque l'avocat-général Ogden l'interroge. Si calme et aisé qu'il était, il devient nerveux et pusillanime. Son embarras est visible. Il se mord la moustache, tousse, change fréquemment de position sur sa chaise, et sa voix est tellement altérée qu'il est forcé pour se faire entendre, de se rapprocher des jurés.

Il dit qu'il est natif de l'Etat de l'Ohio; qu'il est venu pour la première fois en Louisiane en 1869 comme représentant du *Freedmen's Bureau*, envoyé par le général Howard. Après avoir habité la paroisse Bossier dix jours, il se fait nommé législateur et siége comme tel pendant la session de 1871, sous l'administration de Warmoth. Subséquemment, il est nommé surintendant de l'Education Publique à Shreveport et plus tard il devient secrétaire du fameux Bureau des Retours.

Cette position qui lui payait sept dollars par jour pendant toute l'année, et cinq par soir lorsque le Bureau siégeait était pas trop lucrative pour l'empêcher d'accepter une autre position, celle d'inspecteur de farine que son gouverneur a bien voulu lui donner. Sa prodigieuse mémoire s'est tellement évaporée, qu'il lui est impossible de répondre à certaines questions de l'avocat général.

Le témoin oublie qu'il vient de dire que l'avocat du parti démocratique est d'autres personnes assistaient aux séances tenues à huis clos par le Bureau, et dit que les documents dont s'était servi le Bureau lui étaient portés par un messager, parce qu'il n'avait pas accès à ces séances.

W. A. Woodward donne un témoignage de peu d'importance. Dans son contre-examen, il admet avoir entendu au dîner en question, dire que le résultat de l'élection en Louisiane importait peu, parce que Hayes serait nommé quand même. Il sait que le comité congressionnel a sollicité le privilège d'examiner les originaux des retours d'élection, et que ce privilège lui a été refusé.

Billard.

Nous apprenons qu'une partie de billard doit se jouer mardi prochain, dans la soirée, au Théâtre St. Charles, entre Cyrille Dion et Wm. Sexton, pour un enjeu de $2000. La partie sera de 1000 points, et Sexton en rendra 200 à son adversaire.

McAllister.

Le télégramme suivant a été reçu du commandant du cotre des Etats-Unis John A. Dix:

Port Eads, 31 janvier 1878.

Au Collecteur de la Douane:

Arrivé ici de la mer, après avoir cherché le bateau McAllister vers les Ship and Trinity Shoals et dans le voisinage de la Sabine, à 60 milles au large.

Rien trouvé. Nous avons eu un violent coup de vent.

D. F. TOZIER,
Premier lieutenant commandant.

Gravement brûlée.

Vendredi soir, pendant que Joséphine Page, de couleur, demeurant rue du Marais 57, était près du foyer, faisant sa prière, ses vêtements ont pris feu et l'ont entourée de flammes, lui causant de graves brûlures. Elle a refusé de se laisser transporter à l'hôpital.

Enquête.

L'enquête à laquelle a donné lieu la mort de Mr. Pierre Sully Rombios, qui a été écrasé vendredi soir, à l'angle des rues Dumaine et Roman, par le truck de la compagnie des échelles No 4, a commencé hier soir. Elle se continuera mercredi prochain à 6 heures P. M.

Nous en donnerons le résultat.

Le nouveau magasin de Danziger, 157 rue du Canal.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de samedi, 2 février 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz est au fauteuil. Vingt-cinq membres répondent à l'appel.

Mr White présente une pétition d'un grand nombre de citoyens, qui s'opposent à une convention et préfèrent que les amendements qu'on se propose de faire à la constitution de l'Etat soient soumis au peuple, à la prochaine élection générale.

Mr White demande qu'elle soit renvoyée au comité chargé de suggérer les modifications à la Législature.

Mr Grover est d'avis qu'il ne faut pas exposer le comité à subir l'influence et la pression du dehors.

MM. Goode et Boatner ne voient pas la nécessité de soumettre la pétition à un comité quelconque.

Le Sénat la reçoit, et passe outre.

Mr Goode, au nom d'une majorité des membres du comité judiciaire, présente un rapport qui recommande le rejet du bill No 81 du Sénat relatif aux saisies dans les paroisses de l'Etat; un rapport de la majorité des membres du même comité concluant à l'adoption du bill No 86 du Sénat qui a trait aux pardons et autorise le gouverneur à charger une commission de prendre connaissance des faits et des preuves sur lesquels reposent les demandes; un rapport qui se prononce pour l'adoption du bill No 74 du Sénat autorisant les juris de police à émettre des certificats de dettes dans certains cas.

Le bill No 55 du Sénat modifiant l'article 2924 du Revised Civil Code of Louisiana, est appelé. Il a trait au taux de l'intérêt.

Mr Goode—Le comité judiciaire en ayant recommandé le rejet, je demande le renvoi indéfini.

Mr Boatner—Je m'y oppose. Le but de l'amendement est d'abolir l'usure autant que faire se pourra.

Mr Goode—Permettons aux citoyens d'emprunter de l'argent pour leurs affaires; ils tâcheront toujours de l'avoir aux conditions les plus favorables. Nous sommes une communauté d'emprunteurs et non de prêteurs. La modification chasserait les capitaux de chez nous, elle aurait des conséquences désastreuses.

Mr Boatner—Je désire voir l'usurier courir le risque de perdre tout ce qu'il a prêté si sa victime en est réduite à réclamer la protection de la loi.

Mr White—Nous ne saurions agir avec plus de prudence qu'en soumettant les opérations à l'offre et à la demande. Il est dangereux de tenter ce que la loi ne peut effectuer. La modification proposée ne pourrait pas être mise à exécution; ceux qui auraient intérêt à l'éluder auraient recours à des milliers de subterfuges et réussiraient à tromper les autorités. L'Angleterre est, depuis longtemps, pénétrée de cette vérité. Les lois qui fixent le taux de l'intérêt n'existent plus dans les pays d'où les ténèbres et l'ignorance du moyen âge ont disparu.

Mr Goode—La loi de la Louisiane a réglé la question aussi bien qu'elle peut l'être; elle date de 1859, époque à laquelle j'étais membre de la Législature. Je l'ai entendu discuter par des hommes de grandes capacités. Elle est le résultat de leurs délibérations. Elle a pour elle vingt années d'existence; le négociant et l'agriculteur, le capitaliste et l'homme qui a besoin d'argent, la considèrent comme sage.

Mr Ellis—Mr White n'a, dans aucun rapport, fortifié ses arguments en parlant de l'Angleterre, qui, de tous les pays du monde, est celui où le travailleur et le malheureux ont le plus à souffrir des exigences du capitaliste. Que devient le pauvre qui n'a pas eu de récolte et se voit obligé, quand arrive l'échéance, de se soumettre à un intérêt de vingt-cinq pour cent au lieu de dix, douze ou quinze, pour éviter la saisie et la confiscation dont on le menace? Le capitaliste échappe à l'impôt, mais le petit fermier, le travailleur l'acquittent.

Mr Boatner.—Le taux de l'intérêt ne devrait pas être fixé par la loi; quand bien même nous aurions une loi défendant de prêter à plus de huit pour cent [illegible] d'un billet de cinq mille piastres à un an de date. L'homme que les difficultés et les soucis accablent ne s'arrête généralement pas devant les sacrifices qui lui sont imposés; il ne les voit pas. Si vous permettez le prêt de l'argent à un taux plus élevé que ce qu'il peut rapporter à celui qui l'emprunte, vous amenez infailliblement la banqueroute, la banqueroute générale. Vous en avez la preuve dans ce qui se passe, en ce moment, d'un bout à l'autre des Etats-Unis.

Mr Goode.—Je n'insisterai pas sur une décision immédiate. Je retire ma demande de renvoi indéfini.

Mr Demas.—Les discours des adversaires et des partisans de la modification ont jeté de la confusion dans mon esprit. Je propose que le bill soit mis à l'ordre du jour de mardi prochain et considéré à deux heures.

La motion de Mr Demas prévaut.

Le bill No 37 du Sénat est adopté. Il fait un devoir aux juris de police de toutes les paroisses de l'Etat où il existe une dette quelconque créée avant le 1er janvier 1877 et dont une loi spéciale n'autorise pas le paiement, de s'assurer de la légalité et de la validité des mandats et des certificats de dettes; autorise les citoyens de ces paroisses à contester, devant les tribunaux, la légalité et la validité de ces mandats et de ces certificats; autorise les juris de police à prélever une taxe spéciale de deux *mills*, dont le produit devra être consacré exclusivement à l'achat ou à la liquidation des obligations; autorise les juris de police à acheter les mandats ou les certificats, en se conformant à certaines restrictions.—La loi ne s'applique point à la paroisse d'Orléans.—Les porteurs de mandats et de certificats devront les présenter aux juris de police dans les six mois qui suivront l'avis par lequel les juris de police demanderont des propositions de la part des porteurs, et si ceux-ci ne présentent pas leurs réclamations dans le délai fixé, ces réclamations deviendront à jamais nulles.—Les juris de police ne pourront pas, même s'ils obtenaient le consentement du peuple, imposer une taxe de plus de quinze *mills*, à moins qu'une loi spéciale de l'Etat ne les y autorise.—Si les porteurs ne font pas de propositions, le montant perçu devra être distribué, au pro rata, parmi eux.—Les mandats et les certificats émis avant 1866 ne devront être acceptés qu'autant que les tribunaux les auront déclarés valides.—Les juris ne devront pas acquitter plus que le capital, c'est-à-dire que tout paiement d'intérêt est prohibé.

Le bill No 31 de la Chambre, relatif au New Orleans Water Works Company et modifiant la loi 31 de la session extraordinaire de 1877, est envoyé au comité des corporations et des affaires des paroisses.

Le bill No 258 de la Chambre, ordonnant que la somme de $992 69 soit remboursée à M. C. H. Moore, percepteur de l'impôt de la paroisse Rapides, est adopté.—Le commis de M. Moore avait fait une erreur au préjudice de ce dernier, erreur que l'auditeur a constatée dans son rapport.

La résolution de la Chambre demandant au Congrès l'adoption du projet de loi présenté par l'hon. M. Elam, pour la réorganisation de la cour de district des Etats Unis en Louisiane, est adoptée.

M. Ogden présente un bill en faveur de M. C. Cole, ancien secrétaire du surintendant de l'éducation publique.

Le Sénat s'ajourne à lundi, 4 février, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, quatre-vingt-douze membres ayant répondu à l'appel nominal.

Un congé d'une semaine est accordé à messieurs Brady, de St Tammany et Martin, de Lafayette.

Mr Aldigé, d'Orléans, prend la parole pour un fait personnel.

Il lit un article du *Democrat* du 2 février, qui critique la conduite du comité sur les voies et moyens, dont Mr Aldigé est le président, au sujet de la résolution du Sénat, relativement à la remonétisation de l'argent.

Mr Jonas, d'Orléans, présente une pétition signée par un grand nombre de contribuables et de négociants de la Nouvelle-Orléans, protestant contre une convention constitutionnelle.

Référé au comité spécial des deux Chambres sur les amendements constitutionnels.

Mr Spiller, de Livingston, présente une pétition des citoyens du 10ème ward de la paroisse Ascension, demandant que cette portion de la paroisse soit annexée à la paroisse Livingston.

Référé au comité sur les affaires paroissiales.

RAPPORTS DES COMITÉS.

Par le comité judiciaire, Mr Jonas, d'Orléans, président, un rapport spécial relativement aux bills Nos 64 et 69 de la Chambre, recommandant qu'ils soient référés au comité sur les voies et moyens; un rapport favorable sur le bill qui impose une pénalité pour le vol de chevaux et de bêtes à cornes.

Par le comité sur les réclamations, Mr Huntington, d'Orléans, président, un rapport favorable sur le bill No 3, pour venir au secours de Norbert Lonque, de la paroisse St. Charles; un rapport défavorable sur les réclamations de P. S. Labranche, collecteur de taxes de la paroisse St. Charles, de T. Bourg, H. Richardson, veuve Keller, George Williams, Jos. Collins et Thos. O'Rally.

Par le comité sur les voies et moyens, Mr Aldigé, d'Orléans, président, un rapport défavorable relativement à la résolution du Sénat recommandant à nos représentants au Congrès d'user de toute leur influence pour obtenir l'adoption du bill, qui abolit certaines clauses de l'acte de la reprise des paiements en espèces et qui ordonne la remonétisation de l'argent.

Par le comité sur les corporations, Mr Lyons, d'Est Féliciana, président, un rapport favorable sur le bill pour imposer des taxes de paroisse au chemin de fer de Clinton et Port Hudson; un rapport favorable également sur le bill pour incorporer le village de Jeanneretté dans la paroisse Ibérie; favorable encore sur le bill pour incorporer la ville de Houma dans la paroisse Terrebonne; un rapport défavorable sur le bill pour créer la paroisse Est Ste-Marie.

Par le comité sur l'immigration, l'agriculture et le commerce, Mr Ryland, d'Ouest Féliciana, président, un rapport par substitut sur le bill pour abolir l'acte de 1877 relatif à la protection du gibier.

Par le comité sur l'économie et la réforme, Mr Smart, de Vernon, président, un rapport favorable sur le bill révoquant la section 3703 des Statuts Révisés de l'Etat.

BILLS PRÉSENTÉS ET RÉFÉRÉS.

Par Mr Singleton, de St. Landry, un bill ordonnant une inspection hydrographique du Bayou Bœuf.

Référé au comité sur les canaux et le desséchement.

Par Mr Suaer, d'Ibérie, un bill pour amender les sections 41 et 42 de l'acte No 96 de 1877.

Référé au comité sur les voies et moyens.

Par Mr Fitzpatrick, d'Orléans, un bill pour protéger certaines portions de la paroisse d'Orléans contre l'inondation.

Référé au comité sur les terres publiques et les levées.

Par Mr Cressy, d'Orléans, un bill pour la conservation des actes notariés dans la paroisse d'Orléans.

Référé au comité spécial sur les affaires de la Nlle Orléans.

Le bill de Mr Dinkgrave, relativement aux garanties à fournir pour les cautionnements officiels, qui revient du comité judiciaire avec un rapport défavorable, est référé de nouveau à ce comité.

Le bill pour amender la section 774 des Statuts Révisés revient du Sénat avec quelques amendements.—Les amendements sont acceptés et le bill est adopté finalement.

Le bill No 65 du Sénat, pour autoriser l'avocat du premier district judiciaire à employer un aide, est référé au comité judiciaire.

Le bill No 86 du Sénat, relatif aux appels dans les procès qui concernent l'Etat, est référé au comité judiciaire.

Le bill No 38 du Sénat, pour régler les appels devant la Cour Suprême, est référé au comité judiciaire.

BILLS ADOPTÉS, GROSSOYÉS OU RENVOYÉS.

Le bill No 39 du Sénat, pour contraindre tous les fonctionnaires d'Etat à prêter un serment et à fournir un cautionnement, dans un délai prescrit, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est finalement adopté.

Le bill No 64 du Sénat, pour autoriser le gouverneur à faire intenter des procès, dans certains cas, par l'avocat général de l'Etat, afin d'attester la solvabilité des cautions, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable.

Le bill est adopté finalement.

Le bill No 58 de la Chambre, pour autoriser le Trésorier d'Etat à payer avec les fonds généraux, quatre mandats, émis en avril 1877 par l'auditeur des comptes, en faveur de Charles Gayarré, ex-rapporteur de la Cour Suprême, est adopté finalement.

Le bill No 69 de la Chambre, pour révoquer l'acte dispensant le village de Bastrop de payer des taxes de paroisse, est adopté finalement.

Le bill No 259 de la Chambre pour amender la section 3 d'un acte de 1877, révoquant plusieurs actes antérieurs, et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à enrôler une police suffisante pour le maintien de l'ordre et à organiser un bureau de police, etc.,—est pris en considération.

Le bill augmente de $50,000 par an, le montant alloué pour la police. Après quelques débats, il est mis à l'ordre du jour pour lundi, et sera imprimé dans le journal.

Le bill No 35 de la Chambre, pour autoriser le jury de police de la paroisse Catahoula à prélever une taxe spéciale, revient du comité sur les affaires paroissiales avec un rapport défavorable et est déposé sur le bureau.

Le bill No 69 de la Chambre pour amender la section 19 de l'acte No 161 de 1877, relativement à l'enregistrement des votants, revient du comité sur l'enregistrement avec un rapport favorable. Avis est donné de l'imprimer et de le mettre à l'ordre du jour, mercredi, à une heure de l'après midi.

Le bill pour réorganiser le jury de police de la paroisse Natchitoches et pour dispenser le village de Natchitoches de payer des taxes de paroisse, revient du comité sur les corporations avec un rapport défavorable, et est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 34 de la Chambre pour autoriser le gouverneur à nommer des juges de paix et des constables dans les nouveaux wards créés par les juris de police dans les différentes paroisses de l'Etat, est adopté finalement.

Le bill No 38 de la Chambre, pour la [illegible] des [illegible] qui [illegible], est grossoyé.

Le bill pour amender le paragraphe 16 de la section 14 de 1872, relativement aux licences, revient du comité judiciaire avec un rapport défavorable et est mis à l'ordre du jour pour mercredi à une heure de l'après midi.

Le bill pour régler les pêcheries d'huîtres dans l'Etat, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est renvoyé pour être imprimé.

Le bill No 88 de la Chambre, pour révoquer les sections 3519, 3520, 3615, 3616, 2080, 3081, 3147, 3148 des Statuts Révisés de 1870, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est grossoyé.

Le bill No 85 de la Chambre pour incorporer la Louisiana Land Reclaiming Association, qui revient du comité sur les terres publiques et les levées avec un rapport favorable, est renvoyé au comité avec ordre d'être imprimé dans le journal.

Le bill No 87 de la Chambre, pour venir au secours de Thos. E. Ellis, ex-avocat de District, et pour lui permettre d'intenter un procès afin de recouvrer le salaire et les émoluments qui lui sont dûs, revient du comité sur les réclamations avec un rapport favorable.

Le bill sera grossoyé et attend sa troisième lecture.

Le bill pour incorporer la compagnie des pompiers Crescent No. 24, de la Nouvelle Orléans, est grossoyé, ainsi que le bill No 90 de la Chambre pour incorporer le collège des Attakapas.

Le bill No 97 de la Chambre, ordonnant que cinq cents copies des actes de 1877 soient imprimées, revient du comité sur les réclamations avec un rapport défavorable et est renvoyé indéfiniment.

Le bill de la Chambre, pour amender une section de l'acte 1877 relativement aux cours municipales de la Nouvelle Orléans, pour révoquer l'acte créant quatre cours de police et pour établir une cour de recorder dans chaque district, le recorder étant électif, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est déclaré grossoyé.

L'objet du bill est d'amender la section de l'acte de 1877, qui exige que les recorders soient des avocats ayant pratiqué comme tels pendant deux ans au moins.

Le bill pour amender l'article 2931 du Code Civil et la section 3961 des Statuts Revisés, est également grossoyé.

Le bill pour révoquer les sections 2085, 1171 et 1172 des Statuts Révisés de 1870, qui exigent que les avocats, les médecins et les sages femmes, avant d'intenter un procès, pour le recouvrement de leurs émoluments ou de leur traitement, produisent leur licence, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est mis à l'ordre du jour pour vendredi à une heure de l'après-midi.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi à midi.

Le nouveau magasin de Danziger, 157 rue du Canal.

—En Italie, tous les théâtres ont été fermés pendant plusieurs jours en signe de deuil.

Au théâtre Varieta, à Naples, le 9, la représentation était commencée. Un monsieur entre au parterre, se découvre et crie:

—Citoyens, le roi est mort!

Après un instant de silence, un cri retentit:

—Baissez le rideau! baissez le rideau!

Le rideau tombe et le public se retire silencieux et triste de la salle.

—On a trouvé un testament de Victor-Emmanuel, daté de 1869, ne réglant que des questions d'intérêt de famille.

LES RADICAUX ET GAMBETTA.—Le *Réveil* revient sur le discours prononcé par M. Gambetta lors de son passage à Marseille et étrille d'importance l'orateur:

Puisque, pour notre malheur, les destinées de la République semblent attachées aux vicissitudes d'une encombrante personnalité; puisque M. Gambetta est l'incarnation vivante de cette politique néfaste qui nous a valu déjà tant de souffrances, d'angoisses et de dangers, il faut bien analyser et juger ses déclarations officielles.

Nous vous épargnons la longue analyse, dont l'exorde est celui-ci:

Il faut bien le dire et le répéter: M. Gambetta n'a rien oublié ni rien appris. Son programme d'aujourd'hui est le même que son programme d'hier.

Et voici la conclusion du *Réveil*:

Nous avons le droit de constater qu'entre les opportunistes et nous il y a plus qu'un degré de patience, plus qu'une différence de nuances. Leur République n'est pas la nôtre: elle ressemble trop à la monarchie.

C'est toujours le même aphorisme: la République sera *radicale* ou elle ne sera pas.

Le nouveau magasin de Danziger, 157 rue du Canal.

LA SOLIDIFICATION DE L'HYDROGÈNE.—Voici sur l'étonnante expérience de la solidification de l'hydrogène d'intéressants détails empruntés à un journal de Genève.

Hier au soir, M. Raoul Pictet a procédé, dans les ateliers de la Société pour la construction des instruments de physique à Plainpalais, à la liquéfaction du gaz hydrogène.

L'expérience, faite en présence d'un certain nombre de personnes, a parfaitement réussi. Le procédé employé consiste à décomposer le formiate de potasse par la potasse caustique, réaction qui donne l'hydrogène absolument pur, ainsi que l'a prouvé M. Berthelot, de Paris.

La pression a commencé à s'élever à huit heures et demie; progressivement et sans secousse, elle a atteint, à neuf heures sept minutes le chiffre de 650 atmosphères, où elle devint quelque instants stationnaire; à ce moment, le robinet de fermeture fut ouvert et un jet bleu acier s'échappa de l'orifice, en produisant un bruit strident, comparable à celui d'une barre de fer rouge plongée dans l'eau.

Le jet devint tout à coup intermittent, et l'on put constater comme une grêle de corpuscules solides projetés avec violence sur le sol où leur chute produisit un véritable crépitement. Le robinet fut fermé et la pression qui était de 370 atmosphères descendit peu à peu à 320, où elle se maintint pendant quelques minutes. Puis elle remonta jusqu'à 325.

A ce moment, le robinet ouvert une seconde fois ne laisse échapper qu'un jet tellement intermittent qu'il fut évident qu'une cristallisation avait eu lieu dans l'intérieur du tube. La preuve peut être fournie par la sortie de l'hydrogène, à l'état liquide, lorsque la température commença à se relever par l'arrêt des pompes.

Ainsi a été expérimentalement démontrée la liquéfaction et surtout la solidification de ce gaz que toutes les probabilités faisaient déjà considérer comme rentrant par ses propriétés dans la catégorie des métaux.

Le nouveau magasin de Danziger, 157 rue du Canal.

LES NOMS GROTESQUES.—Il y a des noms malheureux que ceux qui les portent s'empressent de laisser au vestiaire, comme un vêtement importun, et qu'ils ne vont jamais rechercher.

Exemples:

J'ai été vraiment peiné, nous dit M. Charles Monselet, d'apprendre par un récent procès que mon vieil ami, Michel Masson s'appelle Gaudichaut de son nom de famille.

Oh! la publicité des tribunaux!

Pendant quatre vingt quatre ans, Michel Masson avait réussi à dérober à tout le monde ce funeste secret.

Un moment a suffi pour éventer la mèche (style familier).

Aujourd'hui, l'univers entier sait que le conteur charmant des *Contes de l'atelier*, qui, à ses heures de fantaisie, signait Michel Raymond et Daniel-le-Lapidaire, s'appelle en réalité Gaudichaut.

O honte! ô désespoir! ô perruque, ma mie!

N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie!

Gaudichaut!—comme les personnages des plus misérables bouffonneries du Palais-Royal, comme Baisandard ou Machavoine.

Que ne doit-il pas souffrir!

Monselet ajoute:

Un autre de mes amis qui souffrait beaucoup aussi de son nom, c'était Nestor Roqueplan.

Le hasard me fit découvrir qu'il ne s'appelait pas Roqueplan, mais *Recoplan*.

Recoplan était grotesque.

Un jour, je le saluai de ce nom dans son cabinet; il était alors directeur de l'Opéra.

Je crus qu'il allait m'étrangler.

—Silence! malheureux! s'écria-t-il, voulez-vous une loge pour ce soir?

Le nouveau magasin de Danziger, 157 rue du Canal.

PIANOS DE PLEYEL.—Nous publions plus loin une annonce de MM. Pleyel, Wolff & Co, qui déclarent que M. Louis Grunewald, de la Salle Grunewald, est le seul agent autorisé par eux pour la vente de leurs pianos dans les Etats du Sud et le seul qui reçoit les pianos directement de la grande fabrique. MM. Pleyel, Wolff & Co. déclarent en conséquence qu'ils ne seront pas responsables de la qualité d'aucun piano, dit piano Pleyel, vendu par un autre établissement.

M. Louis Grunewald annonce de son côté qu'il a reçu par le steamer Oberon et le navire Louisiane 24 pianos de Pleyel, droits, grands pianos de salon et grands pianos de concert, un des plus beaux assortiments qu'on ait jamais vus, et qui sont offerts aux plus bas prix et aux conditions les plus favorables pour le paiement. M. Grunewald invite les acheteurs à se méfier de ces marchands de contrebande qui offrent des pianos dits Pleyel et qui n'en sont que l'imitation. Voyez ces deux annonces.

Charbon fourni aux familles, planteurs et manufactures, aux prix les plus réduits du marché, par Hy. J. Montagnet.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

ANGLETERRE.

LE PARLEMENT ANGLAIS.

Londres, 2—A la Chambre des Communes, Robert Lowe a dit que le vote [illegible] nécessaire pour armer le gouvernement. L'objet de la convocation du Parlement a été soigneusement caché. Le Cabinet sent qu'il a isolé le pays et l'a privé de la faculté d'exercer sa légitime influence et il a recours à un vote de subsides pour relever son influence et son autorité.

M. Bourne, sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères a dit que s'il devait parler sans réticence il était sûr qu'il n'y aurait pas une seule opposition au vote.

Personne ne peut jeter les yeux sur la carte de l'Europe sans reconnaître qu'il y a beaucoup de vérité dans l'assertion de M. Layard, que les conditions de paix équivalent à la destruction de l'empire turc en Europe.

Il est évident que cette paix renferme des problèmes de la plus haute importance. Il dépend de la décision de la Chambre de savoir si l'on s'assurera une paix durable, ou si l'on en fera une, féconde en nouvelles guerres.

Le gouvernement demande le vote non comme une mesure de guerre, mais pour être à même d'exercer l'influence du pays, non seulement au nom de l'Angleterre, mais au nom de toute l'Europe.

Sir Mitchell Hicks Beach a exprimé la confiance que le grand parti libéral ne paralyserait pas le but de l'Angleterre au moment où il était plus que jamais nécessaire de le tenir prêt à défendre l'honneur et les intérêts de l'Angleterre et la liberté de l'Europe. Le débat a été ajourné à lundi.

SIGNATURE DE L'ARMISTICE.

Bruxelles, 2—Le journal de Bruxelles d'aujourd'hui donne une dépêche de Constantinople annonçant qu'un armistice a été signé hier.

GAMBETTA ET LES CONDITIONS RUSSES.

Londres, 2—D'après une dépêche spéciale envoyée de Paris à la *Pall Mall Gazette*, M. Gambetta déclare que tous les engagements pris à Kezanlik et modifiant le Traité de 1856 sont nuls; et que les conditions russes, à l'exception de la demande d'une indemnité de guerre, impliquent une violation flagrante de ce traité; il considère que les intérêts français en Orient n'ont guère changé depuis 1856. M. Gambetta soutient que la guerre ne peut être terminée que par un Congrès européen.

DISPOSITIONS DE L'ITALIE.

Londres, 2—La Pall Mall Gazette publie une dépêche spéciale de Rome disant que la proposition d'une alliance italienne avec les Puissances qui sont opposées à l'agrandissement de la Russie, tout en garantissant la liberté des nationalités chrétiennes, est une idée accueillie favorablement ici.

Le Pape et le cardinal Simeoni, secrétaire du Pape, reconnaissent la nécessité d'encourager une alliance de l'Italie avec l'Angleterre, la France et l'Autriche.

LA RUSSIE ACCEPTE UNE CONFÉRENCE EUROPÉENNE.

St Pétersbourg, 2—La Russie a accepté la proposition faite par l'Autriche d'une conférence pour régler les questions européennes résultant de la guerre. Le lieu de la conférence n'a pas encore été fixé, mais ce sera probablement un des petits Etats. La base des conditions russes a été signée.

Paris, 2—Un télégramme du Caire annonce que le Grand Vizir de Turquie a télégraphié au Khédive que le protocole de l'armistice est prêt à être signé.

Le Sultan a télégraphié au Czar pour accepter les conditions de paix et demander à ce souverain d'arrêter la marche des troupes russes.

Le Czar a répondu qu'il allait donner des ordres à cet effet.

Londres, 1—L'agence Reuter publie la dépêche suivante datée de Constantinople, le 31 janvier, 4 h. 40 P. M.—Le Czar a télégraphié au Sultan pour lui permettre d'accorder un armistice. Seulement Fazli Pacha, ministre des affaires étrangères, l'un des plénipotentiaires, a télégraphié hier que le grand duc de Russie Nicholas est prêt à signer le protocole.

Londres, 2—Mr Geo. Cruikshank, dessinateur et caricaturiste, est mort.

Le Standard publie une dépêche de Vienne qui dit qu'on a déjà décidé qu'après la signature de l'armistice, la conférence se réunira à Vienne. Le prince Gortschakoff a notifié le consentement de la Russie à cette conférence à l'ambassadeur d'Autriche.

Le Post annonce sous forme officielle, qu'on n'a aucune nouvelle positive sur les bases de paix et d'armistice; on a cependant lieu de croire que les conditions de la paix seront signées aujourd'hui.

DIFFICULTÉS A SURMONTER.

St. Pétersbourg, 2—Le correspondant du Times pense que les probabilités d'une prompte paix n'augmentent pas, car la Russie désire pour traiter directement avec la Porte, tandis que les réserves de l'Angleterre et de l'Autriche équivalent à une intervention.

Le journal de St Pétersbourg dit que si la Turquie était une puissance civilisée, veillant aux intérêts de tous ses sujets, l'occupation actuelle de ses provinces pourrait la forcer à faire la paix, mais comme il en est autrement, la conclusion de la paix n'est guère possible.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LES NEUTRES.

Londres, 2—Le correspondant viennois du Times dit que les notes échangées jusqu'ici entre l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, ne sont que des préliminaires pour discuter de quelle manière on doit prendre en considération les intérêts de l'Europe dans la question d'Orient et quelle façon les Puissances devront exercer leur légitime influence, lors du règlement de la dite question.

La Russie, il est vrai, a fait connaître qu'elle était prête à discuter l'affaire, mais au delà tout est pure conjecture.

L'ARMISTICE ET LES LIMITES MILITAIRES.

Paris, 2—Un télégramme reçu de Constantinople en date du 31 janvier porte que l'on s'attendait à ce que les conditions russes fussent communiquées samedi au parlement turc. On dit que les lignes militaires ont fixé les lignes de démarcation d'après lesquelles les Russes occuperont provisoirement Erzeroum et Silistrie.

Mehemet Ali Pacha a été nommé commandant de Péra.

FRANCE.

RÉCRIMINATIONS RÉTROSPECTIVES.

Versailles, 2—A la Chambre des députés, la discussion sur la validité de l'élection d'un conservateur a donné lieu à une scène émouvante. M. Gambetta et M. Rouher ont rejeté l'un sur l'autre la responsabilité des désastres de la France.

WASHINGTON.

Rumeurs.

Washington, 2—Le bruit qui court que le commissaire Leduc a demandé la démission de M. B. R. Dodge, le statisticien du département d'Agriculture, cause plus d'étonnement qu'il n'obtient de créance.

Pauvre Bureau des Retours.

Les amis du Bureau des Retours de la Louisiane, ici, ont abandonné tout espoir d'obtenir l'appui du juge Bradley.

La nouvelle qu'on avait reprise à Philadelphie le monnayage du dollar du commerce est prématurée.

Consul reconnu,

Le Président a reconnu A. Esquiroz comme consul du Venezuela, à Savannah.

Opinion du juge Bradley.

Washington, 2—La nouvelle a transpiré que le juge Bradley, après avoir pris connaissance de tous les faits et du dossier de l'affaire, a refusé d'intervenir. Son opinion a été expédiée par la poste et sera promulguée lundi par le greffier de la Cour de Circuit de la Nlle Orléans; en conséquence, les membres du Bureau des Retours sont abandonnés à la loi de la Louisiane.

Conférence diplomatique.

Le représentant Schleicher, le ministre des Etats Unis au Mexique, Foster et le secrétaire Evarts ont eu une longue conférence aujourd'hui au département d'Etat.

Le colonel White, agent général des chemins de fer à Augusta, Georgie, qui se trouve dans la capitale, annonce que toutes les lignes au sud du Potomac sont [illegible]

Les naufragés du Métropolis.

Washington, 2—L'employé de la station du service des signaux à l'endroit où le Métropolis s'est perdu, dit que les naufragés survivants partiront aujourd'hui à midi par le Cygnet pour Norfolk. Ils sont privés de vêtements et pour la plupart nu-pieds et nu-tête, mais le peuple les a bien accueillis.

Norfolk, 2—Les remorqueurs de sauvetage sont tous revenus. Ils disent qu'il y a une lame furieuse qui déferle sur toute la côte avec un fort courant du sud. Il n'y a plus rien de visible des débris du Métropolis. Le Cygnet et d'autres steamers qui sont venus par le canal n'arriveront ici que ce soir assez tard ou demain matin.

Bulletin météorologique.

Washington, 2—Dans les Etats du golfe, temps plus froid, clair ou partiellement couvert, vent du nord, hausse barométrique, suivie au Texas de vents plus chauds du sud et d'une baisse du baromètre.

Bourse.

Boston, 2—Les mines de [illegible] [illegible] ont [illegible] [illegible]. On a nommé un comité pour s'enquérir de ce qu'il y a à faire.

PASSES.

Passe du Sud, 2 fév., midi—Vent nord-[illegible]. Arrivés: barque anglaise Thomas [illegible]; barque anglaise [illegible] Hall, 38 jours de Glasgow. Pas de départs.

Port Eads, 2 fév., midi—Vent nord-est. Arrivés: steamer Hudson, à 3 A. M., de New York; goëlette Mary Evelyn, 9 jours de Kingston, Jamaïque. Partis: navire Australien, pour Brême; barque Gunhilde, pour Liverpool.

Port Eads, 2, 6 h P M—Vent frais d'est nord-est. Pas d'arrivées. Partis, le steamer Mariet, pour Liverpool; le navire John Clarke pour le Havre.

Passe du Sud Ouest, 2, 6 h P M—Vent frais du nord-est. Arrivés, la barque [illegible], capitaine Adams, en 14 jours de St-Thomas, consignée à Hall et Vaughan. Parti, le schooner L. A. Van Brunt, pour New York.

Marchés Européens.

Londres, 2—Consols 95 9-16, Erie 9¾.

1:30 P. M.—Erie 9¾.

2:30 P. M.—Consols 95 11/16, Erie 9⅞.

Liverpool, 2, midi.—Coton ferme; Middling Uplands 6 7/16; Middling Orleans 6 7/16; ventes 10,000 balles; pour la spéculation et l'exportation 500; recettes 1000 balles, américaines [illegible]

Paris, 2 fév, 1:30 P. M.—Rentes 107.60.

Situation des Banques.

New York, 2—Voici l'état des banques:

Les prêts ont augmenté de	...	$575,000
La réserve des espèces ...	...	1,010,000
Legal tender ...	...	1,136,000
Les dépôts ...	...	3,125,000
Les réserves ...	...	375,000

Les banques ont entre les mains, en ce moment, $15 980,770 de plus que la réserve exigée par la loi.

Argent, Stocks, etc.

New York, 2—L'or a ouvert à 101⅞.

New York, 2, midi.—Stocks calmes. Argent 4½. Or à 102. Le change—long 481½, court 483½. Les bons d'Etat [illegible] gouvernement [illegible].

New York, 2.—L'argent est facile à la clôture de 5 à 6; le sterling se maintient à 1⅝. L'or est ferme à 102. Les gouvernements se maintiennent.

New York, 2—L'or est offert à 102 et demandé au même taux. Les consolidés louisianais sont offerts à 81¾ et demandés à 82.

Marchés américains.

New York, 2 février, midi—A livrer, calme. Février 10.85 à 10.99, mars 11.16 à 11.19, avril 11.31 à 11.33, mai 11.45 à 11.48, juin 11.54 à 11.57.

Coton calme et ferme; Uplands 11 1-16, Orléans 11 3 16; ventes 385 balles.

New York, 2 au soir.—Coton, recette nette 1269, brute 2942. Les ventes à terme se maintiennent à la clôture. Ventes 50 mille balles. Février 11.01 à 11.03, mars 11.12 à 11.14, avril 11.25 à 11.26, mai 11.39 à 11.40, juin 11.50 à 11.51, juillet 11.59, août 11.65 à 11.66, septembre 11.47 à 11.49, octobre 11.16 à 11.17, novembre 11.03 à 11.04.

New York, 2, soir—Le coton est calme et se maintient à la clôture. Uplands 11 1 16; Orléans 11 3-16. Ventes du jour 385 balles. Recettes nettes consolidées 29.793. Exportation en Grande Bretagne 15,419, en France 12,866, au Continent 1,252.

FLEUVE ET RIVIÈRES.

Memphis, 2 fév.—Le fleuve a monté de 14 pouces et reste à 18 pieds 4 pouces. Temps couvert; menace de neige. Maximum du thermomètre 41. Partis: Le Jno Woods, le Joe Williams et le Dispatch pour la Nlle-Orléans.

Shreveport, 2—Arrivé, le Bonnie Lee, de la N. Orléans; parti; le C. H. Durfee pour la N. O.

Temps couvert et frais. La rivière a baissé de 2 pouces.

Vicksburg, 2 fév.—Temps clair, le thermomètre marque 47. Le fleuve a baissé de 16 pouces.

Montant, le Sendder, à 3 heures p. m. le Pargoud à midi, le Mande à midi, le Simeson Horner, à 4 h. A. M.

Descendant, le Katie, à 11 h. hier soir, la Belle of Shreveport à 3 h. hier soir.

Cincinnati, 1—La rivière a 25 pieds 3 pouces, temps couvert et froid. Arrivé, le Golden City de la Nouvelle Orléans. Parti, le J B Kehler pour la Nouvelle Orléans.

Cairo, 2—Arrivés, le Scheek, de la N. Orléans, à 2 h. du matin; le Mary Houston, de la N. Orléans, à 9 h P. M.

Parti, le Sinard, pour la N. Orléans, à 9 [illegible]

Le fleuve a 26 pieds 5 pouces et monte. Temps couvert et froid.

Pittsburg, 2—La rivière a 5 pieds 8 pouces et baisse. Temps couvert et frais.

Louisville, 2—Temps couvert et froid. La rivière est stationnaire. Il y a 10 pieds 7 pouces dans le canal.

St Louis, 2—Arrivé le Port Eads, de la Nlle Orléans.

Parti le Centennial pour la Nlle Orléans.

Le fleuve a douze pieds au dessus des basses eaux. Temps couvert.

Le nouveau magasin de Danziger, 157 rue du Canal.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 2 Février 1878

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances
2 Fév..........	$1,200,680 32	$123,548 30
Même temps la semaine dern...	$1,564,759 16	$171,633 74
Total de la semaine passée...	11,946 575 13	1,061,416 10
Total de la sem. précédente...	12,361,796 00	1,126,450 00

Nous devons à l'obligeance de M. I. N. Maynard, directeur du New Orleans Clearing House, le rapport suivant sur l'état des banques associées, à la clôture des affaires du vendredi, 1er Février 1878:

Ressources.

Espèces (moyenne) ...	$306,621 04
Legal Tender des Etats Unis et non des billets de banque (moyenne)...	2,971,900 00
Autres monnaies (moyenne)...	3,356 00
Change à vue sur New York (moyenne)...	2,048,020 08
Change étranger (moyenne)...	456,536 13
Dû par des banques et des banquiers éloignés (moyenne)...	128,376 11
Prêts et escomptes (moyenne)...	11,976,380 00
Autres actifs comptant (moyenne)...	3,656,311 34
	$22,531,650 74

Passif:

Circulation ...	$ 797,693 00
Dépôts, moyenne moins après les échanges...	11,894,668 00
Dû à des banques et banquiers éloignés (moyenne)...	639,349 00
Autres billets de banques ou banquiers...	1,002,307 00
Autres passifs comptant...	107,146 97
	$22,784,619 00

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation.	Diminution.
Espèces...	$65,900	
Legal tender...		$100,000
Prêts...	90,000	
Dépôts...	270,000	

La demande d'argent n'a été fort animée, aujourd'hui, ni aux banques ni au dehors. Les billets de commerce et les prêts reposent sur des garanties collatérales n'ont pas varié.

Il n'y a rien eu de nouveau dans les actions qui sont restées calmes.

La demande s'étant améliorée, les consolidés de l'Etat ont haussé de ⅛ pour cent et les bons à prime de ¼. Les premiers ont fermé à 81 à 81¾, les seconds, à 30½ à 31.

Les bons consolidés de la ville ont été calmes et cotés à 39 à 40.

Les coupons (de la ville) à moitié payés ont été cotés à 34 à —; le reste de la ville, à 31 à 33 celui de 1874 et celui de 1876. Aucune vente de mandats de la police n'a été annoncée.

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à 8 à — pour cent d'escompte, les Nos. 1, à 9 à 11, les Nos. 2, à 12 à —; les prêts reposant sur des garanties collatérales, à — à —; le papier hypothécaire No 1, à 9 à 10, et le No 2 nominal.

L'or a ouvert à 101⅞ à 102, contre 102 à New York, et fermé aux taux d'ouverture contre 102 à New York. Les transactions n'ont pas excédé $15,000 dont [illegible] à 102¼, [illegible] à 102⅛.

Les opérations de sterling se sont élevées à 60,000 livres, dont [illegible] commerciales à 482, [illegible] de 10,000 et de [illegible] à 482, à 483, [illegible] de 10,000 connaissements à 480 à 480¼, 2,000 de à 480. Dans les francs, [illegible] en change de commerce, y compris 75,000, 120,000 et [illegible] à 5,16¼ à 5,16. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 480¼ à 482¼ le connaissement et le clear No 1, — à [illegible] sur le traite des banques, — à 485 le taux des banques aux comptoirs; les francs, à 5.16¼ à 5.16¼ les traites de commerce.

Les ventes (commandes) de change à vue, sur New York sont de $150,000, à 3/16 à ¼ pour cent d'escompte.

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New York au pair. Le change de commerce, à vue, a encore été coté à 3/16 à ¼ pour cent d'escompte.

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New York au pair. Le change de commerce, à vue, a encore été coté à 3,16 à ¼ pour cent d'escompte.

Ventes du N. O. Stock Exchange.

1er appel, 10 A. M.

$5,000 State Consols		80⅞
5,000 Premium Bonds		30½

Entre le 1er et le 2d appel.

25,000 State Consols		80¾

2nd appel à 12 m.

$5,000 State Consols		81¾
1,000 do	s. 3 Fév.	81¾
1,000 do	s. 7 Fév.	81¾
10,000 Premium Bonds		31—
10,000 do		31
5,000 do		30¾

Entre le 2d et 3me appel.

40,000 Premium Bonds	30⅛
1200 State Warrants, 1875	38

3me appel 3 P. M.

5,000 State Consols	81½
5,000 Premium Bonds	30¾

Après 3me appel.

$ 5,000 State Consols	81½
$45,000 Premium Bonds	30¾

Ventes du Crescent City Open Stock Board.

Entre le 1er et le 2d appel.

$20,000 State Consols	81—
100,000 do	81¾
14,000 Premium Bonds à	31—

Entre le 2d et le 3e appel.

$20,000 State Consols	81¾
15,000 do	81¾
15,000 Premium Bonds	30¾
5,000 do	30¾

OR AMÉRICAIN ET ÉTRANGER

[illegible]

NOTE.—Le tableau suivant est le relevé des cotes des actions, etc., du New Orleans Stock Exchange—3 P. M.

ACTIONS ET BONDS.

[illegible]

Bulletin des Banques, Compagnies d'Assurances, Chemins de fer Urbains, Actions Diverses, Bonds de Ville, Bonds Divers, Certificats et Warrants, Police certificates, School certificates [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 2 février 1878.

COTON.—Vendu aujourd'hui, 7,900 balles à des prix qui n'exigent pas de changements dans nos cotes:

BASE DE CLASSIFICATION AMÉRICAINE. Cotes générales.		Cotes de l'Exch.
Inférior...	5— à 6—	—
Low ordinary...	7— à 7¼	7½
Ordinary...	8— à 8¼	—
Strict ordinary..	8½ à 8¾	8½
Good ordinary...	8¾ à 9—	—
Strict good ord..	9¼ à 9¾	9⅝
Low middling...	9¾ à 9⅞	—
Strict low mid...	10— à 10¼	—
Middling...	10⅜ à 10½	10⅝
Strict middling...	10¾ à 11—	—
Good middling..	11¼ à 11½	11¼
Middling fair...	11½ à 12—	11¾
Fair...	12¼ à 12½	—
Good Fair...	13— à 13½	—
Good and Fine...	13½ à 14—	—

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10⅛ c., à Mobile 10¼, à Savannah 10 9/16, à Charleston 10 13/16, à Wilmington 10¼, à Norfolk 10¼ à 10⅜, à Baltimore 10¾, à New York 11 1/16, à Boston 11¼, à Memphis 10¼, à Augusta 10¼, à Philadelphie 11¼, à Cincinnati 10¾, et à St. Louis 10¼.

—ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1877 balles...		21,869
Arrivé depuis le der. état. 3,746		
Précédemment...	1,155,196	1,158,942
Total...		1,180,810
Exporté aujourd'hui...	6,844	
Expédié précédemment..	827,794	834,138
Stock sur place et à bord.— non expédié...		351,273
Stock (même temps l'année der...		374,281

Aujourd'hui les exportations embrassent 3,104 balles pour Liverpool, et 3,740 pour Brême.

Reçu depuis hier soir 7,843 balles.

SUCRE—Reçu ce matin 113 boucauts. Nous cotons:

	Par livre.
Inférieur...	5½ @ 6½
Common...	5 @ 5¾
Good common...	5⅞ @ 6⅛
Fair...	6 @ —
Good fair...	6¼ @ 6½
Fully fair...	6⅝ @ 6¾
Prime...	7 @ —
Strictly prime...	7⅛ @ 7⅜
Choice...	7½ @ 7¾
Seconds...	5 @ 7¼
Jaune clarifié...	7 @ 7¾
OK jaune clarifié...	7⅛ @ 8¼
Choix jaune clarifié...	8⅛ @ —
OK Blanc...	8¾ @ 9
Blanc...	9 @ 9½

MÉLASSE—Reçu ce matin 1869 barils. Nous cotons:

	Par gallon.
Common...	23 @ 25
Centrifugal...	17 @ 27
Fair...	24 @ 26
Prime...	30 @ 31
Strictly Prime...	32 @ 34
Choice...	35 @ 40

FARINE—Reçu 380 barils. Vendu 4,800 barils aux prix suivants: Common, $3 60 à 4 00 le baril; fine, $4 20; low treble extra, $5 25 à $5 75; choix treble extra, $6 50 à $6; fancy $6 75.

Nous cotons: Common $3.75 à $4.00, fine $4.25 superfine $4.50, single extra $4.75, double extra $5, low treble extra $5.25, good $5.50, choice treble $5.75, choix extra $6.25, fancy et family $6.50.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Reçu hier 166,925 livres et non 1,504,925 comme nous l'avions rapporté. Reçu aujourd'hui 28,550 livres. Epaules, loose, 4⅛ c.; packed 4¼; clear rib sides, loose, 5⅛; packed 6; clear sides loose 6⅛, packed 6¼; au détail épaules 4½; clear rib sides 6¼; clear sides 6⅝.

JAMBONS—Vendu 10 tierçons sugar cured canvassed à 9 c. et 5 de à 9½ c. la livre.

GRAISSE—En tierçons packed et refined 7½ à 8, en barillets 8¼ à 8¾, en quartes 9. Au détail, il faut payer ½ c. de plus.

BACON—Epaules 5½ c.; clear rib sides 7¾; clear sides 7½. Au détail, épaules 5⅝, clear rib sides 7¼; clear sides 7⅝.

PORC—Reçu ce matin 175 barils. Le mess vaut $11 75 le baril, au détail $12 25.

[illegible] Le [illegible] Reçu [illegible] sacs. Vendu [illegible] sacs dont 1800 jaune [illegible] mixed [illegible], [illegible] choix blanc à 49; 2,000 sacs vendu pour exportation en Europe à des conditions particulières.

AVOINE—Reçu 791 sacs. Vendu 1,600 sacs dont 600 choix à 34½, 800 choix à 35 et 600 St. Louis à 36 à le boisseau.

SON—Reçu 1076 sacs. Un négociant a vendu [illegible] sacs à 95 c. les 100 livres.

FOIN—Reçu 1144 balles. Nous cotons: ordinaire $12 à $14, prime $15 à $16, choix $18 le tonneau.

LAINE—Nous cotons: Burry 11 à 14c; Louisiane clear 27; clear Lake 28.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $2.75 à $3 la douzaine; les poulets $2; les canards $3; les oies $5 à $6; les dindes $9 à $10.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest valent 10 à 14 c. la douzaine; ceux de la Louisiane 13 à 15.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery 30 à 31 c. la livre; New York dairy fine 28 à 30; New York prime 24 à 26, New York good 20 à 22; Western choice fresh packed 17 à 18; Western prime fresh packed 15 à 16; Western good fresh packed 13 à 14; Western fair fresh packed 12 à 12½; Western low grades 7 à 11; Roll choice 18 à 20; Roll good 15 à 16; Roll fair 13 à 14.

POMMES DE TERRE, &c.—Les Rosettes valent $1,25 à $1,40 le baril, Peach Blows $1.40 à $1.50, Peerless $1.40 à $1.50, Early Rose $1.65 à $1.75, Jackson Whites $1.75 à 2, Pink Eyes $1.75 à $2. Les oignons de l'Ouest valent $3 à $3.50, ceux du Nord $2 50 à $2.75. Les pommes sont rares et valent $3 à $5 le baril; les choux $8 à $10 le 100, la choucroute $3.50 à $4 le baril.

CAFÉ—Le marché a fléchi de ¼ c. Le stock en secondes mains est de 3,100 sacs, en premières mains 41,946 sacs. Nous cotons pour les cargaisons: Ordinaire 15¼ à 15½ c. (or) la livre; fair 16⅛ à 16⅜; good 17⅛ à 17¼; prime 18. En petits lots, ordinaire 15½; fair 16⅛; good 17¼; prime 18.

SEL—Nous cotons, prix des marchands: Coarse 85 à 90 c le sac, fine $1.05 c. à $1.10, Turks Island 85 à 90.

RIZ—Reçu 173 barils. Nous cotons:

	Par livre.
No 2...	3¾ @ 4—
Common...	5— @ —
Ordinaire...	5⅛ @ 5¼
Fair...	5⅜ @ —
Good...	6 @ 6¼
Prime...	6½ @ —

PEAUX—Nous cotons: Peaux vertes de la campagne 7c la livre; salées sèches 10 à 11, dry flint 11 à 12, green kips 8 à 9¼, peaux de veaux 75c pièce.

Avis.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre nom au REV. JOSEPH T INMAN, STATION D, BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

Marché aux Bestiaux.

Opérations de la semaine.

	Arrivés.	Vendus.	Stock.
Bœufs du Texas	1312	1287	226
Veaux	519	615	210
Cochons	409	409	164
Moutons	—	—	—
Vaches à lait	39	31	86

PRIX DES BESTIAUX.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 2 FÉVRIER 1878.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Ptolemy, [illegible], Liverpool; Steamship (al) Braunschweig, [illegible], Brême via Havane et Southampton; steamship Alabama, Carroll, Pensacola; goëlette Texana, Arriza, St. [illegible]; Goëlette Lily of the Valley, Leitch Belize, Hon; Goëlette E B Locke, Pitre, Port Cortez.

ARRIVÉS.

Steamship Hudson, Gager, New York; Navire (norv) [illegible], Anvers; Navire (norv) President, [illegible], Londres; Barque (dan) [illegible], Norvège; Barque (norv) Odin, Paulsen, Glasgow.

BATEAUX A VAPEUR.

Future City, Goll, de St-Louis avec 7 barges; [illegible] O'Fry, du haut de la rivière; Martha, Bossett, du Port Eads; Trenton, du bayou de Walnut Bluff; Assumption, Charlet, du Bayou Lafourche; Kate Kinney, Dodd, de Shreveport; Mary Jane, [illegible], du haut du fleuve; [illegible], de Natchitoches; City of Augusta, Elliott, de White River; Whale, Lewis, de St-Louis avec 5 barges.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par steamship Ptolemy—3204 balles coton, [illegible] boisseaux mais en grenier.

BRÊME VIA LA HAVANE & SOUTHAMPTON—Par steamship Braunschweig, Brême—2760 balles coton, 41 bariques tabac, [illegible]

PENSACOLE—Par steamship Alabama—[illegible]

HILLSBOROUGH—Par goëlette Texana—[illegible]

BELIZE—par goëlette Lily of the Valley—[illegible]

PORT CORTEZ—Par goëlette E B Locke—[illegible]

IMPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par barque Alice Cooper—[illegible]

NEW YORK—Par steamship Hudson—[illegible]

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

ST LOUIS—Par steamer Future City—[illegible]

BAS DU FLEUVE—Par steamer Isabel—[illegible]

PORT EADS—Par steamer Martha—[illegible]

WALNUT BLUFF—par steamer Trenton—[illegible]

LAFOURCHE—par steamer Assumption—[illegible]

SHREVEPORT—Par steamer Kate Kinney—[illegible]

HAUT DU FLEUVE—par steamer Mary Jane—[illegible]

NATCHITOCHES—par steamer [illegible]

WHITE RIVER—par steamer City of Augusta—[illegible]

ST LOUIS—Par steamer Whale—[illegible]

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—[illegible]

NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD.—[illegible]

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD.—[illegible]

[illegible] ST. LOUIS & N. ORLEANS R. R.—[illegible]

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK. [illegible]

BOSTON. [illegible]

LIVERPOOL. [illegible]

SOUTHAMPTON. [illegible]

LONDRES. [illegible]

HULL. [illegible]

GLASGOW. [illegible]

PLYMOUTH. [illegible]

BRISTOL. [illegible]

NEWCASTLE. [illegible]

BELFAST. [illegible]

DUBLIN. [illegible]

FLEETWOOD. [illegible]

GLOUCESTER. [illegible]

ARENDAL. [illegible]

HAVRE. [illegible]

BORDEAUX. [illegible]

MARSEILLE. [illegible]

CETTE. [illegible]

MESSINE. [illegible]

LISBONNE. [illegible]

ALGER. [illegible]

ANVERS. [illegible]

GÊNES. [illegible]

HAVANE. [illegible]

RIO DE JANEIRO.

[illegible]

BAHIA.

[illegible]

Signaux d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désignent le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 128, les cloches frappent 1 coup, puis, 2 secondes après elles frappent 2 coups, et 2 secondes après, 8 coups indiquant ainsi 128. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 45, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 5 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 45.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 25 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Henriétte.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 22.
16 Compagnie Lafayette No.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
28 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du Sud. Pré
37 Coin Race et Magasin.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 23, rue Julia.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
45 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
46 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 16, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
62 Coin Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Maranda et Girod.
74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
81 Coin Canal et Camp
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 12.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Rampart et Canal.
123 Coin Rampart et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
131 Coin Bienville et Vieille Levée.
*132 Coin St-Louis et Royale.
135 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
136 Coin Bourgogne et Toulouse.
137 Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin
141 Canal et Robertson, Wood's Pre
142 Coin Bienville et Johnson.
143 Coin Derbigny et Conti.
145 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
146 Station de police, Place Jackson.
147 Coin Hospital et Dauphine.
151 Case à pompe No 18, rue Dumaine.
152 Coin Tremé et Esplanade.
153 Coin Rampart et Barracks.
*154 Marché Tremé et Prison de paroisse
156 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
157 Coin Chemin du Bayou et Claiborne
158 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
161 Coin St-Anne et Miro.
162 Storn's Factory, Français et Broad
163 Case Hook & Ladder No 3.
164 Case à pompe, No 1, rue Esplanade.
165 Case à pompe No 2, rue Victoire.
172 Station de police, rue Champs-Elysées.
173 Coin Esplanade et Esplanade.
174 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
175 Coin Bons Enfants et Champs-Elysées.
176 Coin Claiborne et St-Bernard.
182 Coin Laharpe et White, R. R. Dépôt
183 Coin Amour et Bourgogne.
*184 Coin Pobie et Urquhart.
*185 Coin Mandeville et Claiborne.
*186 Cotton Press et Levée.
*187 Marché Washington.
*191 Coin Clouet et Rampart.
*192 Case à pompe No 31, Grande Hommes
*193 Coin Dauphine et Indépendance.
*194 Rue Poland, Station des chars.
195 Caserne des Etats-Unis.
196 [illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 65 de la rue Vieille-Levée

—QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux règlements de la Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1878, fin de la quatrième année fiscale.

[illegible]

Nous, soussignés, [illegible] que le tableau qui précède est [illegible] extrait des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président

A. SANLEY, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 31 [illegible] A. D. 1878.

G. LEGARDEUR

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 3 janvier 1878.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

[illegible]

Il est pe[illegible] convainc[illegible] lire cha[illegible] des séanc[illegible] vel au [illegible] l'objet est [illegible] — quand [illegible] portent à [illegible] réel. [illegible]

[illegible]

BEAUX M[illegible] trouve à l[illegible] Hubbard, [illegible] gallonte [illegible] coucher et d[illegible] d'une rare [illegible]